

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, assistante-greffière de la Ville de Shawinigan, que lors de la séance extraordinaire tenue le 25 juillet 2022, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

SH-671.1 modifiant le Règlement SH-671 établissant un programme d'aide financière à la restauration patrimoniale.

L'objet de ce règlement vise à remplacer l'annexe I, permettant ainsi d'inclure de nouveaux bâtiments d'intérêt patrimonial ayant fait l'objet d'un inventaire en 2022 et de modifier la valeur de certains bâtiments de l'inventaire précédent suite à cette mise à jour.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 29 juillet 2022

Me Marie-Pier Gélinas
Assistante-greffière